

FOIRE AUX QUESTIONS

Etude d'installation dans le cadre de la DJA en Pays de la Loire

Sigles : EI : Etude d'installation / DJA : Dotation jeunes agriculteurs / CDI : Comité départemental d'installation / PP : porteur de projet

N°	Thème	Question	Réponse
1	Multi-structures	Comment produire une étude d'installation pour un projet d'installation en multi-structures ?	Il faut présenter une étude d'installation consolidée.
2	Multi-structures	Est-il possible de s'installer sur plus de deux structures juridiques simultanément ?	Oui.
3	Pièces justificatives	Quel est le contenu minimum demandé dans l'étude économique détaillée jointe dans l'EI ?	L'étude économique détaillée doit permettre de comprendre les chiffres indiqués dans l'étude d'installation.
4	Pièces justificatives	Le budget de trésorerie est-il obligatoire ?	Oui.
5	Présentation du porteur de projet	A quoi sert l'information "installation hors cadre familial" ? Quel est l'enjeu pour le JA ?	Donnée demandée à des fins statistiques.
6	Présentation du porteur de projet	A quoi sert l'information "issu du milieu agricole" ? Quel est l'enjeu pour le JA ?	Donnée demandée à des fins statistiques.
7	Process	Quel est le délai de validation de l'EI si le dossier est complet et conforme ?	Le délai devrait être de 10 semaines au maximum si l'EI est complète, conforme et ne soulève pas d'interrogation.
8	Process	Pour avoir accès au dispositif DJA, est-ce que l'EI devra être seulement transmise ou également validée ?	L'EI doit être validée pour accéder à la demande de DJA.
9	Process	Pour passer en CDI, est-ce que l'EI devra être validée ?	Oui.
10	Process	Qui validera in fine le contenu de l'EI, des conseillers Chambre ou Conseil Régional ?	La validation de l'EI est faite par la Chambre régionale d'agriculture dans le cadre d'une convention.
11	Process	S'il y a des modifications à effectuer sur l'EI, de quel délai dispose le PP ?	Il n'y a pas de délai pour que le porteur de projet fasse ses modifications.
12	<i>Volet économique</i> Investissements du projet	L'investissement dans des panneaux photovoltaïques destinés à la vente d'électricité ou dans un matériel destiné à faire de l'entreprise agricole (prestation de service de travaux agricoles) doivent-ils être inclus dans les investissements du projet ? Si oui, dans quel catégorie ?	Les investissements issus de panneaux photovoltaïques sont inclus dans ceux du projet s'ils sont portés par l'exploitation agricole. Les revenus ne sont en revanche pas intégrés dans le RDA. Idem pour la prestation de service de travaux agricoles.
13	<i>Volet économique</i> Ateliers	Si l'exploitation dispose de plus de 6 ateliers contribuant au RDA, quel choix faire pour le remplissage des 6 ateliers ?	Si le cas devait se présenter, il faudrait fusionner 2 ateliers de manière logique et l'expliquer dans la justification.
14	<i>Volet environnement</i> Zonages	Que répondre à la question "Arrêté sécheresse" (oui/non) sachant que ce type d'arrêté est temporaire ?	Il faut répondre selon la fréquence de la zone sous arrêté sécheresse. L'objectif est que le porteur de projet se questionne.

Date de création : 17/01/2024

Date de révision :

N°	Thème	Question	Réponse
15	<i>Volet social</i> Organisation de travail	La description des tâches et responsabilité de chaque associé doivent-elles être faites en année 1 ou en année de croisière du projet ?	Indiquer pour l'année 1. En cas d'évolution prévu, le préciser dans le champ texte.
16	<i>Volet social</i> Volume de travail	La description de la main d'œuvre, de l'astreinte, des horaires, de l'organisation des WE et la quantification des heures de travail sont-elles à faire en année 1 de l'installation ou en croisière ? En effet, certains projets prévoient une évolution du nombre de travailleurs (sortie d'un associé par exemple) au cours du projet.	Indiquer pour l'année 1. En cas d'évolution prévu, le préciser dans le champ texte.